

Arrondissement : BELFORT

Type de réunion

Réunion de lycée général et technologique public.

02. Quelles doivent être les missions de l'Ecole, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

* Maintien d'une identité culturelle au sein d'un projet durable.

L'intitulé suscite quelques remarques : pourquoi "à l'heure de l'Europe" ? Il faut trouver un système qui ne serait pas constamment remis en question et qui soit viable plus longtemps qu'à "l'heure de".

Par ailleurs, la notion d'Europe ne doit pas mener à un renoncement des valeurs françaises, mais au contraire permettre un éclairage des spécificités nationales (dans l'approche de la littérature par exemple).

De plus, une harmonisation des diplômes à l'échelon européen ne doit en aucun cas mener à une harmonisation des contenus et à un nivellement. Il est nécessaire de mettre en exergue l'importance de la culture générale (pour mener les élèves à une plus grande ouverture d'esprit et à une meilleure compréhension du monde qui les entoure et dans lequel ils auront à évoluer). A cet effet, une harmonisation (égalité) des coefficients affectés aux matières participant à l'obtention des diplômes de fin de cycle serait souhaitable.

* Transmission et reconnaissance de valeurs républicaines.

Le sous-titre 2 fait référence à un monde incertain : l'image de l'Europe doit-elle nécessairement renvoyer à celle d'un monde incertain ?

Au contraire, il serait souhaitable d'inciter les jeunes générations à construire un monde où l'avenir serait synonyme de sérénité et de sécurité professionnelle.

Le système éducatif doit être le garant de la transmission de valeurs républicaines, afin que chaque élève y trouve sa place (l'éducation aux valeurs de base comme le respect revenant avant tout, en amont, aux parents).

* Adaptation selon les publics.

En outre, les missions de l'école sont à appréhender de façon différente selon les types d'établissements : l'aspect formatif devant être plus prégnant dans les sections professionnelles (logique de formation), tandis qu'en lycée général la formation se voudra plus diversifiée et plus nettement orientée vers une culture générale (logique d'instruction et d'éducation).

* Droit à l'erreur de parcours et remédiation en cours de scolarité.

Les missions générales d'instruction permettent d'ores et déjà aux élèves en rupture avec le milieu scolaire de retravailler un projet professionnel .C'est dans cet esprit qu'il faudrait pouvoir permettre aux élèves en difficulté dans certaines matières de rattraper leur retard en leur offrant, dans le cursus scolaire et avant leur sortie du système, la possibilité de retravailler "en différé" des non-acquis.

* Redonner aux langues vivantes leurs lettres de noblesse.

L'enseignement des langues vivantes semble avoir été sacrifié sur l'autel de la pluridisciplinarité. Si l'on veut intégrer l'élève dans un cadre européen, il faut lui donner des outils et des moyens (traduit concrètement par des effectifs plus réduits et un nombre d'heures hebdomadaires supérieur à deux).

08. Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

* Un bac en 4 ans.

Un allongement de la durée des études en lycée (4 ans) donnerait aux élèves la possibilité d'approfondir leur connaissances, voire permettrait d'alléger les programmes. On peut d'ailleurs remarquer que bon nombre d'élèves recourent déjà, malgré eux parfois (redoublement), à cette solution.

* Vers un enseignement "à la carte".

Afin de rendre l'élève acteur de sa formation, un système qui proposerait une plus grande ouverture dans le choix des composantes du baccalauréat pourrait être envisagé (tout en maintenant un tronc commun, garant d'un niveau de culture satisfaisant : cf. sujet précédent). Il pourrait s'agir d'un système plus optionnel, reposant sur des unités de valeur éventuellement capitalisables. Une concertation plus accrue entre enseignants (interdisciplinarité) serait évidemment un atout dans la construction de ce programme "sur mesure".

* Du travail personnel oui, mais dans l'établissement !

Le foyer familial et le temps extrascolaire plus globalement doit privilégier les échanges familiaux et préserver la vie sociale des élèves. Aussi semble-t-il nécessaire d'envisager le travail personnel (indispensable pour que l'élève vérifie sa bonne compréhension des enseignements et puisse éventuellement se remettre en question) différemment, en aménageant dans le temps passé au lycée des plages horaires et des espaces (avec outils de travail facilement accessibles). Des personnes ressource pourraient être mises à la disposition des élèves et offriraient une égalité face à la gestion des difficultés. Il y a trop souvent accumulation des enseignements sans temps réel pour les "absorber" et développer de bonnes compétences.

* Des conditions de travail propices à l'apprentissage.

Il semble nécessaire de proposer un cadre qui puisse permettre à l'élève de faire un travail raisonné et d'échanger avec l'enseignant pendant le cours. Pour ce faire, il faudrait réduire des effectifs qui finissent par faire obstacle aux échanges et à l'interaction. Dans le même ordre d'idée, les échanges avec l'étranger devraient être favorisés (voire privilégiés dans le cas d'un cursus lycéen sur 4 ans).

* Des activités avec objectifs proches.

L'enseignement doit se faire en parallèle avec le monde environnant. Il faudrait que l'intérêt des enseignements soit exprimé de façon plus évidente, afin que l'élève l'intègre dans son parcours pré-professionnel. A cet effet, il serait bon que le baccalauréat ne soit plus un but en soi et que toutes les matières soient appréciées sur un même pied d'égalité.

19. Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

* Maintien des principes républicains.

Il faut rester attaché à l'égalité, tant en ce qui concerne l'accueil des élèves qu'en ce qui concerne le recrutement des personnels. Par ailleurs, l'harmonisation des programmes à l'échelon national semble être indispensable et nécessairement préalable à une harmonisation à l'échelon européen.

* Modulation du budget des établissements.

A cet égard, il serait souhaitable de constituer un conseil pédagogique restreint aux côtés du chef d'établissement (le C.A. ne disposant pas toujours d'un pouvoir décisionnel suffisant) qui permettrait de débattre de l'affectation d'une partie du budget à des projets ponctuels.

* Plus de souplesse.

L'autonomie en tant que telle ne semble pas indispensable. Toutefois une souplesse plus grande pourrait permettre aux établissements de se "démarquer" en termes de projets d'établissements (sur les rythmes scolaires ou les enseignements optionnels par exemple).

La compétition entre établissements en terme de pédagogie ne semble pas, jusqu'alors, avoir apporté de résultats suffisamment probants pour être envisagée.

* Evaluation indépendante mais nécessaire.

L'évaluation reste nécessaire pour garantir une certaine qualité, les élèves ayant droit à une certaine obligation de résultats et les enseignants devant être traités sur le même pied d'égalité ; néanmoins une évaluation juste et adaptée ne semble possible que si les conditions de travail correspondent à l'attente des équipes pédagogiques et des élèves.